



MENTAL HEALTH EUROPE – SANTE MENTALE EUROPE aisbl
Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles
Tél. +32 2 280 04 68 - Fax +32 2 280 16 04
Email: info@mhe-sme.org
www.mhe-sme.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour publication immédiate

Bruxelles, le 3 février 2009

Santé Mentale Europe appelle les décideurs politiques français à ne pas aggraver la situation des personnes dans les services de santé mentale!

Lors de son discours du 2 décembre dernier à l'hôpital ERASME d'Antony, le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, a annoncé le déblocage de soixante-dix mille euros pour sécuriser les hôpitaux psychiatriques et créer 160 lits d'UMD (unité pour malades difficiles) et pour renforcer les mesures de sécurité concernant les personnes en hospitalisation sous contrainte, par la construction de murs et l'utilisation de bracelet électronique.

Les usagers en santé mentale représentés par Advocacy France, organisation membre de Santé Mentale Europe, ont tenu à manifester leur désaccord avec de telles décisions parce que ces décisions visent à majorer la peur du fou et les tendances à l'exclusion sociale des personnes en souffrance psychique, quand les violences commises en état hallucinatoire, notamment assassinats, sont extrêmement rares au regard de l'ensemble des crimes.

De telles mesures tendent, de plus, à renforcer les mesures privatives de liberté pour des gens enfermés pour être soignés et non pas parce qu'ils ont commis un délit. Elles visent à désigner ces personnes comme criminels potentiels. Dans le cas du soin, seul le médecin est habilité à décider avec son patient des mesures propres à le contenir et qui ne soient pas des mesures punitives.

Advocacy France pense que l'annonce de la multiplication des chambres d'isolement et l'obligation de soins en ambulatoire ne visent pas à renforcer les soins mais la contrainte. Ces décisions privent de crédits nécessaires les soins ambulatoires de proximité, et notamment les centres d'accueil et de crise. Ces centres sont des lieux indispensables où la négociation et la discussion qui peuvent mener au consentement peuvent avoir lieu. Ces centres permettent de préserver les droits des personnes en n'utilisant la contrainte que dans le cas d'urgence au lieu d'enfermer directement la personne sans lui donner les moyens de donner son consentement à un traitement ou à une hospitalisation.

Santé Mentale Europe partage les inquiétudes d'Advocacy France ainsi que d'autres organisations, praticiens, usagers et personnels soignants et souhaite que la France n'aille pas au bout de la logique de sécurité du président Sarkozy concernant les personnes souffrant de problèmes de santé mentale graves. Santé Mentale Europe pense qu'il s'agit d'une dérive qui ne fera qu'accroître **la stigmatisation des personnes souffrant de problèmes de santé mentale** et regrette la décision du Président Sarkozy qui va dans le sens contraire de l'intégration sociale de ces personnes. **Santé Mentale Europe souhaite rappeler au gouvernement français son engagement historique dans la lutte contre les violations des droits de l'Homme. Santé Mentale Europe rappelle que les personnes ayant des**

problèmes de santé mentale sont des citoyens ayant des droits fondamentaux comme tout citoyen et appelle par conséquent les décideurs politiques français à ne pas aggraver la situation des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.

Pour de plus amples informations contactez le secrétariat de SME: Email info@mhe-sme.org, Tél. +32 2 280 04 68, Fax +32 2 280 16 04

Notes pour les éditeurs:

Santé Mentale Europe (SME) est une organisation non gouvernementale européenne qui travaille à la promotion de la santé mentale positive, à la prévention des troubles mentaux, à l'amélioration des soins, à la défense de l'inclusion sociale et à la protection des droits fondamentaux des (ex)usagers des services de santé mentale, de leurs familles et de leurs soignants. Pour de plus amples informations: www.mhe-sme.org